

Procès-verbal du Conseil municipal du 2 février 2015

Auzet (04) - 20 h 30

Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal du 3 mars 2015

Présents : P. Humbert, Chr. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, D. Palisse, M. Simon

Absent excusé : F. Rolland

1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 3 décembre 2014

Ce procès-verbal sera présenté lors du prochain Conseil.

2. Nouveau réservoir d'eau potable à l'Infernet - Approbation du Dossier de consultation des entreprises (DCE), publicité, planification et marché

La capacité de ce réservoir sera de 20 m³. D'un coût supérieur à 15 000 €, cette réalisation relève d'un Marché à procédure adaptée (MAPA). Le Conseil approuve le DCE présenté par le maire.

3. Demande à la commune par le Syndicat mixte du massif des Monges d'organiser la fête du massif 2015

La fête annuelle des Monges est organisée à tour de rôle par quelques communes du massif, dont Auzet. Le Syndicat mixte s'étant agrandi depuis deux ans, le maire regrette que seulement six villages assurent cet événement. Après débats, le Conseil accepte de le prendre en charge. Une liste d'une quinzaine de personnes est dressée en séance ; elles seront contactées afin de composer l'équipe organisatrice. Pour la restauration, la Commune contactera La Fontaine de l'Ours ou, à défaut, le GIP de Seyne ou un prestataire basé au Lauzet.

4. Demande de subventions au CG04 et à l'Agence de l'Eau pour la requalification de la station d'épuration

Le maire informe le Conseil du montage financier de cette opération qui pourrait être soutenue à hauteur de 60 % (CG04 30 %, Agence de l'Eau 30 %). Pour compléter, la commune postulera à la DETR et devra emprunter.

5. Courrier de M. Jean-Louis Auzet - Demandes d'exonération de la redevance Eau pour une maison non habitée située à l'Infernet et d'autorisation de captage d'une source au Fayenc

Le Conseil accepte cette demande à compter de 2015 ; toutefois, l'accès à l'eau sera fermée et le demandeur devra s'acquitter du droit d'accès au réseau lorsqu'il voudra à nouveau en bénéficier. Accord également pour un captage gratuit au Fayenc après que le demandeur ait obtenu l'accord de l'ONF, gestionnaire du site.

6. Courrier de M. Serge Cantini (gérant de la société Home Eco)

M. Cantini, qui n'a toujours pas terminé les travaux de l'aire de pique-nique du Graveyron, sollicite la commune pour témoigner en sa faveur dans un procès l'opposant à un sous-traitant, intervenant sur ce chantier. A l'unanimité, le Conseil décide de ne pas donner suite à cette demande.

7. Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du 04 : avenant à la convention d'adhésion au SIMPRO

Le Conseil donne son accord pour signer cet avenant qui, pour l'essentiel, modifie le mode de financement du Syndicat intercommunal de médecine professionnelle (SIMPRO).

8. Réhabilitation d'un bâtiment communal

Le maire indique qu'il montera un dossier FSL (Fonds de solidarité locale, Région PACA) pour financer un dallage dans le local de l'ancienne scierie, en cours de réhabilitation. Après la pose d'un toit, ce bâtiment sera utilisé comme garage communal. Accord du Conseil.

9. Informations

- Le maire informe le Conseil de la tenue de deux réunions dont les dates ne sont pas arrêtées :
 - déploiement de l'ADSL très haut débit sur le territoire, place d'Auzet dans le dispositif ;
 - restructuration du pont du Saut de la Pie l'été prochain, conséquences pour la circulation sur la RD7.
- Le maire donne lecture d'une proposition de travaux dans la forêt communale émanant de l'ONF.

10. Achat de chaînes à neige - Participation de la Commune

Le maire présente au Conseil, qui l'accepte, une demande de participation à l'achat de chaînes par M. J.-P. Joubert qui assure le déneigement de la voirie communale. Coût total (achat à la SAS Gilly, Le Chaffaut) : 1836 € TTC. Participation de la commune : 50 %, soit 918 € sous forme d'une subvention.

11. Décisions diverses

- Pour 2015, le Conseil adopte le principe d'une reconduction des adhésions de la commune aux organismes suivants : Alliance dans les Alpes, Asfodel, Communes forestières du 04, Association des maires du 04, Association Réserve géologique de Haute Provence. Coût prévisionnel : 400 €.
- Bilan 2014 de la gestion du gîte communal du Cubertin. M. Simon contactera la gestionnaire pour arrêter une date de réunion à laquelle les conseillers seront conviés.

Fin de la réunion à 21 heures

Secrétaire de séance : M. Simon

Procès-verbal du Conseil municipal du 3 mars 2015

Auzet (04) - 18 h 30

Approuvé par le Conseil municipal du 10 avril 2015

Présents : P. Humbert, Chr. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, D. Palisse, F. Rolland, M. Simon

1. Approbation des procès-verbaux des Conseils du 3 décembre 2014 et du 2 février 2015

Les deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

2. Préparation budgétaire pour l'année 2015

Le Conseil suit l'avis du maire et décide de maintenir les taux d'imposition 2014, qui sont rappelés en séance.

Le Conseil reconduit également les tarifs de l'Eau et de l'Assainissement (respectivement 100 et 82 €).

Concernant les cotisations aux associations auxquelles adhère la Commune, le Conseil supprime l'Asfodel et l'Association de gestion de la réserve naturelle géologique de Haute Provence (qui cessera son activité cette année). Il ajoute l'Association des Maires Ruraux de France et décidera plus tard pour l'Association Nationale des Elus de la Montagne.

3. Vote des comptes administratifs 2014

Le maire et la secrétaire de mairie présentent les quatre budgets des comptes administratifs. Hors la présence du maire, le Conseil approuve les comptes 2014 : Commune (M14) et budgets annexes Eau et assainissement, Atelier relais de Boulangerie et CCAS, tous positifs.

4. Organisation des Elections départementales des 22 et 29 mars

Le Conseil arrête le tableau d'organisation des permanences à partir de 7 h 30 (ouverture du bureau à 8 h, fermeture à 18 h). Mise en place de trois panneaux d'affichage extérieurs (pour cinq binômes candidats, 1/2 panneau par binôme). Le maire informe du passage en mairie de trois binômes qui rencontreront la population. Le site internet de la commune et une affichette en informeront les Auzétans.

5. Choix de l'entreprise pour la reconstruction de la toiture de l'ancienne scierie

Le maire expose au conseil que nous avons obtenu en 2014 les aides sollicitées pour la reconstruction de la toiture de l'ancienne scierie. Cependant, l'arrêté attributif du Conseil Régional ne nous étant parvenu qu'en fin d'année 2014 (le 25 novembre), nous n'avons pu procéder au lancement de ces travaux en période hivernale. Le commencement des travaux conditionne l'obtention de l'aide du Conseil Régional pour le FSL de 2015. Les conditions climatiques n'étant désormais plus contraignantes, des devis ont été sollicités auprès de trois entreprises.

Les offres sont les suivantes. 1. EURL Joël Hermitte (Montclar) : 36 458,16 € TTC ; 2. Michel Jaubert (Le Chaffaut) : 38642,86 € TTC ; 3. Sarl Janick Nicolas et fils (Barles) : 40 121,33 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité de ses membres choisit l'entreprise Joël Hermitte qui est la moins disante et autorise le maire à passer commande et à mandater les factures afférentes à ces travaux dès qu'ils seront réalisés.

6. Fêtes du massif des Monges 2015 à Auzet

Le Conseil débat du détail de l'organisation (groupes musiciens) et décide de modifier le lieu de rendez-vous du midi pour les groupes de randonneurs, initialement fixé à Lauzerol. A l'unanimité, le site du Claus semble le plus approprié. M. Simon informera le président du Syndicat mixte de cette modification.

7. Gîte communal du Cubertin : gestion, décision redevance, aération fosse septique

M. Simon, qui a rencontré la gestionnaire, présente le bilan 2014 tel qu'elle l'a établi. Après débats, le Conseil accepte les comptes mais juge qu'il comporte trop de dépenses et demande des précisions sur certains postes. Malgré des efforts importants sur la communication, la fréquentation du gîte est faible, à l'image de celle des structures du même type dans le Département. La demande de la gestionnaire de reverser à la Commune 15 % du chiffre d'affaires au lieu des 30 % fixés par la convention est en partie prise en considération. Le loyer 2014 est fixé à 20 % et 25 % en 2015. La clause à 50 % disparaîtra, modifiant ainsi la convention. Décision est également prise d'installer une ventilation de la fosse septique du gîte dès que la piste d'accès sera praticable.

8. Fleurissement du village

Le Conseil décide de fleurir les entrées du village. Installation et entretien : P. Humbert.

9. Arrêt de la régie du guide de découverte de la commune

Le Conseil avait pris cette décision lors de sa séance précédente, mais la Commune n'a pas encore reçu le document nécessaire de la part du Trésorier.

10. Etude réalisée par D. Palisse sur un projet de structure d'accueil pour personnes âgées à Auzet

Sur proposition du maire, le Conseil et les membres non élus du CCAS se réuniront pour en débattre le mardi 17 mars à 20 h 30, en mairie. Les personnes intéressées seront les bienvenues.

Fin de la réunion à 21 heures

Secrétaire de séance : M. Simon

Procès-verbal du Conseil municipal du 10 avril 2015

Auzet (04) - 18 h 30

Approuvé par le Conseil municipal du 30 avril 2015

Présents : Chr. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, F. Rolland, M. Simon

Absents/Représentés : P. Humbert (pouvoir à Chr. Isoard), D. Palisse (pouvoir à M. Simon)

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 3 mars 2015

Adopté à l'unanimité

2. Analyse des offres et choix de l'entreprise pour la reconstruction du réservoir d'eau potable de l'Infernet

Le Conseil note la grande qualité du rapport d'analyse des offres du bureau d'études CLAIE (Gap) qui a retenu les trois entreprises mieux disantes : S. Tron, AMCV et Richard Michel. Après analyse fine des dossiers techniques et un contact avec les entreprises, le BE CLAIE présentera ses conclusions le jeudi 16 avril à 16 h. Le Conseil prendra ensuite sa décision.

3. Budgets primitifs 2015

Après présentation et explications du maire et de Mme la secrétaire de mairie, le Conseil adopte à l'unanimité les budgets suivants :

- Centre Communal d'Action Sociale,
- Atelier-relais de Boulangerie,
- Eau et assainissement,
- Commune (Fonctionnement et Investissement)

A l'occasion de la présentation du budget de la Commune (M14) le maire indique que, pour 2015 :

- la Dotation Globale de Fonctionnement (Etat) s'inscrit à la baisse de - 7,9 % ;
- les revenus de la Commune (tout compris) s'élèvent à quelque 112 000 € ;
- les revenus issus de la Commune seule (impôts locaux, locations, etc.) sont environ de 32 000 €.

4. Echange de terrains entre M. et Mme Deneuve (Pied du Serre) et la Commune

Le Conseil donne son accord. Les frais engendrés par cet échange seront supportés par les demandeurs.

Questions diverses

- Remise en état de l'aire de pique-nique du Graveyron en vue de la fête des Monges (25 juillet)
- Aire de pique-nique du Graveyron. Le Conseil réfléchit à l'inauguration du « kota ».
- Demande à la commune d'un local professionnel par la famille Carlier-Meyer (logement communal).
- Travaux chez M. et Mme Mata (logement communal) suite à un sinistre incendie couvert par l'assurance.
- Départ en retraite de M. R. Yonnet, agent patrimonial ONF à Auzet. Le Conseil décide d'organiser une petite cérémonie en mairie avec remise d'un cadeau. Les anciens conseillers municipaux seront conviés.
- Electrification des jardins de M. F. Chassagne (entreprise de maraîchage). A la majorité des présents, le Conseil décide de ne pas impliquer la Commune dans le financement de cette opération privée.

Fin de la réunion à 21 heures

Secrétaire de séance : M. Simon

Procès-verbal du Conseil municipal du 30 avril 2015

Auzet (04) - 20 h 45

Approuvé par le Conseil municipal du 9 juillet 2015

Présents : Chr. Isoard, R. Isoard, P. Humbert, J.-P. Joubert, D. Palisse, F. Rolland, M. Simon

1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 10 avril 2015

Adopté à l'unanimité après lecture publique

2. Réservoir d'eau potable de l'Infernet : compte-rendu de l'analyse des offres par le bureau d'études CLAIE et choix de l'entreprise

Le dernier rapport du bureau d'études CLAIE place en tête des trois entreprises retenues la société S. Tron (Selonnet), avec la variante inox. A l'unanimité, le Conseil choisit cette entreprise comme la mieux disante pour effectuer les travaux qui débiteront dans un mois.

3. Projet de salle multi-activités

La surface de la salle doit atteindre au minimum 80 m² pour prétendre à un soutien du Département. Le maire demande à l'architecte de revoir les plans en conséquence et propose de nouveaux aménagements intérieurs. Pour réaliser le projet, il s'avère nécessaire d'acquérir les parcelles E222 et E224 dont les propriétaires souhaitent plutôt un échange qu'une vente. En ce qui concerne la parcelle E222, le Conseil donne son accord de principe pour céder la partie de parcelle V39, située entre le chemin de Saint-André et la parcelle V7 appartenant à M. M. Lombard et, pour la parcelle E224, une partie de la parcelle V1 contiguë à la parcelle V2 appartenant à Mathieu, Bernardini et consorts. Le Conseil propose de rencontrer les propriétaires pour s'accorder définitivement sur ces échanges, puis de commanditer un géomètre afin de modifier le cadastre. Les élus donnent également leur accord pour confier à un cabinet spécialisé la réalisation de la transaction. Enfin, le maire rencontrera les propriétaires de la maison Besson, qui n'est plus entretenue, dans le but d'acquérir la parcelle correspondante.

4. Dixième anniversaire de la pose d'une plaque commémorant l'hébergement, en 1943, d'enfants juifs sauvés de la Déportation au col du Fanget - Le maire expose le détail de l'organisation de cette manifestation commémorative organisée avec l'association La Fontaine de l'Ours et les familles concernées.

5. Travaux préparatoires à la saison estivale

- Fleurissement du village : P. Humbert et F. Rolland gèreront l'achat de fleurs et de jardinières.
- Gîte du Cubertin : la nouvelle ventilation de la fosse septique a été réalisée par Chr. Isoard ; une visite de labélisation est prévue par les Gîtes de France (agrément à renouveler tous les cinq ans).
- Fossés et fauche des bords de route : devis de 1540 € par la société Marchetti + travaux complémentaires ; du débroussaillage est à prévoir par Chr. Isoard et J.-P. Joubert.
- Fin des travaux à l'espace du Graveyron : action bénévole du Conseil. Le changement des quatre points lumineux et le nettoyage du site sont programmés le vendredi 5 juin à 16 h. Ils seront clôturés par un repas dans le Kota.
- Conditions d'utilisation du Kota : rédaction d'une convention d'utilisation par les Auzetans, avec chèque de caution, à proposer au Conseil (M. Simon).
- Travaux de voirie : demande de devis dans le cadre du marché à commande du groupement de communes (appel d'offres pour trois ans pour la voirie communale) pour les routes des Isoards, de la Salce, de l'accès nord), remise à niveau de regards d'accès. Travaux budgetés pour un montant de 12 000 €.
- Eclairage public : tour d'horizon sur les points lumineux photovoltaïques et les panes (ex. sur l'ancienne poste).

6. Points sur les dossiers en cours

- Signalétique du village (action CCPS) : le plan établi par le maire est remis aux membres du Conseil.
- Sentiers de Petite Randonnée : leur entretien, dont celui du Tour des Montagnes, sera assuré cette année (action CCPS + Conseil Départemental 04).

7. Questions diverses

- Changement de deux volets d'une maison communale (locataires : M. et Mme Biziou). Deux devis sont présentés. Le Conseil choisit le mieux disant, soit M. Stoklasek pour un montant de 972 €.
- Lettre de M. Y. Biziou demandant la mise à disposition de l'estanco pour une fête familiale le samedi 1^{er} août. Le Conseil donne son accord, mais seulement pour la partie buvette.
- Courrier de M. Gibassier, Auzetan qui souhaite implanter une brasserie de bière artisanale dans le bâtiment (en cours de travaux) de l'ancienne scierie. Le Conseil donne son accord de principe et souhaite qu'il vienne exposer son projet lors d'un prochain Conseil.

Fin de la réunion à 22 h 45

Secrétaire de séance : M. Simon

Procès-verbal du Conseil municipal du 9 juillet 2015

Auzet (04) - 21 heures

Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal du 17 septembre 2015

Présents : Chr. Isoard, R. Isoard, P. Humbert, D. Palisse, F. Rolland, M. Simon

Excusé : J.-P. Joubert

1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 30 avril 2015 - Adopté à l'unanimité après lecture publique

2. Projet de micro brasserie à l'ancienne scierie

A l'invitation du maire, l'entrepreneur – M. Gibassier – présente son projet, indique les caractéristiques techniques nécessaires à la création de son activité dans ce bâtiment communal en cours de rénovation et répond aux questions des conseillers. Des pistes de financement sont évoquées.

3. Fête des Monges le 25 juillet à Auzet : point sur l'organisation - Rapporteur : M. Simon

L'organisateur rappelle les temps forts de la fête (apéritifs du midi et du soir, concert choral à l'église, dîner et bal folk le soir sur l'aire de pique-nique du Graveyron). Les besoins en volontaires et en matériels (tentes, mobilier, achat d'un percolateur, etc.) sont également évoqués. L'organisation est bouclée et une réunion des volontaires est prévue dix jours avant l'événement pour arrêter la composition des ateliers.

4. Contrat de rivière (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone) - Rapporteur : M. Simon

Après un rappel des missions du SMAB, le délégué de la Commune à ce syndicat présente les grandes lignes du Contrat de rivière. Il est rappelé que la Commune est plus particulièrement concernée par la requalification de sa station d'épuration (prévue en 2016), la tarification binôme de l'eau potable (pose de compteurs) et le suivi de la digue située au nord du centre d'accueil. A l'issue de cette présentation, le Conseil délibère en faveur du Contrat de rivière, à l'unanimité moins une abstention (Chr. Isoard).

5. Règlement du Kota-grill communal - Rapporteur : M. Simon

Le Conseil modifie le règlement d'utilisation de cet équipement de loisir proposé gratuitement contre un chèque de caution de 100 €. Ce règlement sera mis en ligne sur le site internet de la Commune et affiché sur le Kota lui-même.

6. Fourniture de l'Eau potable de l'Infernet au Fanget

Récemment, deux interventions ont été nécessaires pour rétablir le service. La construction du nouveau réservoir à l'Infernet, prévue en septembre, devrait mettre fin à ces dysfonctionnements.

7. Point sur les travaux en cours

Le maire évoque notamment l'avancement de la construction du gîte Retrouvance.

8. Projet de construction d'une salle multi-activité attenante à la mairie

Le maire fait le point sur la nouvelle esquisse, la modification du contrat de maîtrise d'œuvre et obtient du Conseil l'autorisation de signer le permis de construire. Les acquisitions foncières et la recherche des financements sont également évoqués.

9. Renouvellement du label PEFC de la forêt communale soumise au Régime forestier

Le Conseil décide de ne pas donner suite, ce label ne présentant plus d'intérêt faute de ventes de bois par la Commune.

10. Rapports avec ERDF : convention pour le Cubertin (panneaux photovoltaïques), correspondant Intempéries

Ce point sera traité lors d'un prochain Conseil.

11. Demande de l'Agence Valcros

L'agence qui gère les immeubles au Fanget souhaite faire déblayer les chutes de roches qui s'effritent au dos du bâtiment « les Mousserons ». Accord du Conseil, aux frais du demandeur.

12. Entretien de la voirie communale

Sur proposition du maire, le Conseil donne son accord pour contracter un emprunt d'un montant de 25 000 € auprès du Crédit Agricole pour financer la remise en état des voies communales 13 (route des Isoards), 4 (route de la Salce) et 8 (accès nord).

13. Questions diverses

- Minibus prêté par la commune à La Fontaine de l'ours - Le minibus communal prêté au centre d'accueil sera définitivement hors service courant juillet. Le centre veut le rendre à la mairie. A l'unanimité, le Conseil décide de le céder gracieusement à son bénéficiaire pour que ce dernier gère sa destruction.
- Signalétique routière intercommunale - Le maire présente un nouveau document d'étape et recueille les remarques des conseillers.

Fin de la réunion à 22 h 45 - *Secrétaire de séance* : M. Simon

Procès-verbal du Conseil municipal du 17 septembre 2015

Auzet (04) - 20 h 30

Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal du 13 novembre 2015

Présents : P. Humbert, Chr. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, D. Palisse, F. Rolland, M. Simon

1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 9 juillet 2015

Adopté après lecture publique par le maire et précisions apportées sur quelques points.

2. Eau et assainissement : nouveau réservoir d'eau potable à l'Infernet (avenant et devis, emprunt de 25 000 € comprenant l'autofinancement)

La construction du nouveau réservoir d'eau potable et la reconstruction du réseau d'assainissement et d'eau potable du Haut Infernet entraînent des travaux imprévus pour un montant de 10 134,80 € HT portant le marché de travaux de 91 350,50 € HT à 101 485,30 € HT. Le Conseil municipal approuve l'avenant de 10 134,80 € HT proposé par le BET CLAIE et autorise le maire à le signer.

Un emprunt de 25 000 € était initialement prévu pour couvrir l'autofinancement de ces travaux, mais la faiblesse actuelle – et sans doute temporaire – des taux d'intérêt incite le maire à proposer au Conseil, qui l'accepte, de contracter un emprunt de 100 000 € sur dix ans afin d'assurer à la fois l'autofinancement du réservoir et celui de la nouvelle station d'épuration qui sera construite en 2016.

3. Modifications au règlement d'utilisation du Kota-grill communal

Les modifications proposées (gratuité d'utilisation, caution de 100 € et conditions de retenue du chèque de caution) sont adoptées à l'unanimité sous réserve de l'avis du Trésorier quant à la mise en place d'une régie.

4. Centre communal d'action sociale (CCAS)

La loi NOTRe (portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République), votée par le Parlement le 7 août dernier, stipule que les Centres communaux d'action sociale sont désormais facultatifs pour les communes de moins de 1500 habitants. Le maire préconise de supprimer notre CCAS avant la fin de l'année.

5. Incidents sur la commune

- Vitesse de circulation excessive dans l'agglomération - Après une présentation de l'aspect réglementaire (création d'une zone 30 km/h, pose de ralentisseurs et/ou de chicanes, panneaux rappelant la vitesse maximum autorisée, rôle de l'autorité de police...), le Conseil décide de chiffrer le coût de radars pédagogiques (4), de coussins berlinois démontables (4), des panneaux routiers correspondants, d'un passage piétons.
- Conflit de voisinage dans des logements communaux - Le maire interviendra avec un adjoint ou un conseiller pour exiger d'une famille qu'elle « *use paisiblement de la chose louée* » comme stipulé dans son bail.

6. Questions diverses

- Transport scolaire des lycéens de la commune - Les cinq lycéens concernés sont internes dans divers établissements dignois. Les parents souhaitent l'extension de la ligne quotidienne Barles-Digne (gare routière) à partir d'Auzet (les lundis matin) et jusqu'à Auzet (les vendredis soir) plutôt que le dédommagement financier proposé par le Conseil départemental. Des démarches ont été engagées en ce sens par les parents, la Commune et la Communauté de communes, mais le Conseil départemental « joue la montre ». Aux dernières nouvelles, le conseiller départemental en charge du transport scolaire devait évoquer la question « *avec la mairie* ». Par ailleurs, une nouvelle demande pour déplacer la tête de ligne des bus transportant les primaires et les collégiens vers Seyne de la place du Graveyron à l'Infernet attend un avis favorable de la Maison technique de Barcelonnette (*dixit* le technicien du CD04 en charge des transports scolaires).
- Changement du contrat d'abonnement Internet + téléphone souscrit par la Commune chez Orange. L'option avec deuxième ligne analogique (49,95 €) est retenue par le Conseil. Economie attendue : environ 50 € / mois.

Fin de la réunion à 10 h 45

Secrétaire de séance : M. Simon

Procès-verbal du Conseil municipal du 13 novembre 2015

Auzet (04) - 19 heures

Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal du 3 décembre 2015

Présents : P. Humbert, Chr. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, D. Palisse, F. Rolland, M. Simon

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 septembre 2015

Adopté après lecture publique par le maire et précisions apportées sur quelques points.

2. Participation au fonctionnement des écoles de la commune de Seyne-les-Alpes

Cinq jeunes Auzétans fréquentent les classes primaires seynoises. La participation demandée par la commune de Seyne s'élève à 500 € par enfant pour l'année scolaire 2014-2015, identique à l'année précédente. A l'unanimité, le Conseil donne son accord à cette participation.

3. Nouvelle composition de l'assemblée communautaire de la CCPS

Les démissions du maire et d'un conseiller municipal entraînent une élection communale partielle à Montclar et une nouvelle représentation de cette commune au sein de l'assemblée communautaire. Ce simple changement entraîne l'application d'une modification récente de la loi sur la représentativité des communes. En conséquence, quatre d'entre elles (Auzet, Barles, Le Vernet et Verdaches) ne seront plus représentées que par un seul conseiller (au lieu de deux), soit pour Auzet son maire Roger Isoard. A la fin de l'année, l'assemblée communautaire sera désormais composée de 20 conseillers au lieu de 23 (Seyne gagnant un siège). Le Conseil municipal en prend acte.

4. Choix de la compagnie d'assurances couvrant les biens communaux

Trois assureurs ont été consultés. Après étude des offres (Allianz, 2 689,48 € ; AXA, 2 590,41 € et Groupama, 2616 €), le Conseil décide de reconduire Groupama dont la proposition lui paraît globalement plus complète.

5. Adhésion de la commune du Castellard Mélan au Syndicat mixte d'aménagement de la Bléone (SMAB)

Après un bref rappel du rôle de ce syndicat, dont Auzet est membre, le Conseil accepte à l'unanimité l'adhésion au SMAB de la commune du Castellard Mélan (Hautes Duyes).

6. Dallage de l'ancienne scierie (57,5 m²) : commande des travaux

Le maire a réalisé lui-même les plans de ce bâtiment destiné à accueillir une nouvelle activité économique (une brasserie). M. P. Durand (architecte, Gap) effectue le chiffrage des travaux et signera le permis de construire. La demande de subventions sera déposée avant la fin de l'année sur la base de 100 000 € maximum. Financements espérés : DETR, FNADT (subventions d'État qui peuvent se cumuler), Conseil Régional, Conseil Départemental. Le Conseil municipal doit réfléchir à une demande d'engagement du brasseur et le recevoir à nouveau.

Attribution du marché : en l'absence de l'intéressé, le lot dallage est attribué à l'entreprise Chr. Isoard pour 19 229 €.

7. Réalisation du livre sur la biodiversité communale - Commande graphiste/imprimeur

Nouveau devis du prestataire (Le naturographe), d'un montant de 18 730,80 € pour un tirage à 1000 ex., inférieur au premier devis, que le Conseil accepte. Ce dernier décide de vendre au public les exemplaires non distribués aux Auzétans via la librairie dignoise *La Ruelle*. Le prix de vente serait arrêté en liaison avec ce professionnel.

8. Logements communaux : travaux à prévoir

- M. et Mme Mata demandent le tubage de leur conduit de fumée. Trois devis seront demandés (J.-P. Joubert).
- M. et Mme Meyer-Carlier signalent à la mairie une fuite de toiture. Chr. Isoard s'en charge.

9. Questions et informations diverses

- Elections Régionales des 6 et 13 décembre 2015 - Le Conseil adopte le tableau du bureau de vote.
- Courriers du SDE04 et d'Alpes Provence
- Future station d'épuration et facturation binôme de l'eau potable - Le maire rend compte de sa rencontre avec les techniciens du Conseil Départemental. Afin d'obtenir une estimation affinée du coût de la pose de compteurs, il demandera une étude de faisabilité à l'entreprise CLAIE (maîtrise d'œuvre retenue par la Commune en 2011).
- Le maire donne lecture d'un courrier de Mme E. Leroux évoquant le conflit qui l'oppose à ses voisins dans un logement communal.
- Le maire porte à la connaissance du Conseil un projet de coupe de bois, parcelle 43 (la Farustelle), par l'ONF.
- Chantier du nouveau réservoir d'eau potable à l'Infernet - Malgré un certain retard dans la réalisation, le maire souligne la qualité du travail des entreprises engagées sur ce chantier.
- Demande pour bénéficier de la surverse d'eau du nouveau réservoir de l'Infernet par M. P. Béridon - En fait, le nouveau réservoir ne possède pas de surverse.
- Matériel informatique communal - Le maire présente un devis d'Office Center (1116 € TTC) pour le remplacement d'un ordinateur vieux de 8 ans. Le Conseil accepte ce devis.
- Mme A. Gaillard (Le Forest) demande que le regard d'assainissement communal posé chez elle soit rehaussé. Le maire ira évaluer les travaux.

Fin de la réunion à 22 h 45 - *Secrétaire de séance* : M. Simon

Procès-verbal du Conseil municipal du 3 décembre 2015

Auzet (04) - 19 heures

Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal du 16 février 2016

Présents : P. Humbert, Chr. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, D. Palisse, F. Rolland, M. Simon

1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 13 novembre 2015

Adopté à l'unanimité après lecture publique par le maire.

2. Avis sur le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale

Au terme d'un large débat et à l'unanimité, le Conseil approuve le projet de Schéma départemental de la coopération intercommunale proposé par Mme la préfète (*voir délibération en annexe*) qui prévoit l'intégration de la Commune au sein d'une communauté d'agglomération dénommée « Pôle Dignois ».

3. Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Sur proposition du maire, et comme le permet la loi NOTRe du 7 août 2015, le Conseil décide de dissoudre le Centre communal d'action sociale. Il s'agit d'une mesure technique de simplification, car le principe d'une action sociale portée par la Commune demeure. En l'absence de CCAS, soit la commune exerce directement les attributions mentionnées dans le Code de l'action sociale et des familles, soit elle transfère tout ou partie de ses attributions à un Centre intercommunal de l'action sociale si la communauté de communes est compétente en la matière.

4. Adoption du Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et du Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement des eaux usées

A l'unanimité, le Conseil adopte ces deux rapports annuels présentés par le maire et Mme la secrétaire de mairie, conformément à la loi. Ces rapports seront mis en ligne sur le site internet www.services.eaufrance.fr et sur celui de la Commune.

5. Décision modificative, vote de crédits supplémentaires

Le maire expose au Conseil que les crédits votés pour le Budget 2015 de la Commune ayant été insuffisants, un supplément de crédits et un réajustement des comptes s'avèrent nécessaires. Sur sa proposition, le Conseil vote en dépenses les suppléments de crédits en fonctionnement (110 €) et en investissement (355 €).

6. Questions diverses

- Afin de valoriser l'arboretum du Cubertin, le maire propose la création d'une petite commission ayant pour objet d'engager une réflexion à ce sujet et de chiffrer les éventuels travaux. Le partenariat avec l'ONF sera recherché.
- Bilan financier 2015 du gîte communal du Cubertin : M. Simon contactera la gestionnaire en vue d'une présentation de ce bilan au Conseil.
- Le Conseil remercie vivement M. Yohann Vissouze qui, seul, a remonté un conteneur à ordures poussé en contre-bas vers la rivière par le vent. Le Conseil salue un bel exemple de civisme.
- Les élus échangent sur l'embellissement du village.
- Cimetière : il est décidé d'installer un panneau rappelant au public que les fleurs séchées et tout autre ornement périssable ou non doivent être soit jetés dans un conteneur à OM soit ramenés chez leur propriétaire.

Fin de la réunion à 22 h 45

Secrétaire de séance : M. Simon

Délibération sur le projet de Schéma départemental de la coopération intercommunale

Le maire présente à nouveau au Conseil municipal le Schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) proposé par Madame le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence en date du 14 octobre 2015. Il précise que ce schéma applique les dispositions de la loi NOTRÉ du 7 août 2015 qui prévoit notamment une population minimale de 5000 habitants pour les communautés de communes en zone rurale et de 30 000 habitants pour les communautés d'agglomération incluant le chef-lieu du Département.

Madame le Préfet nous demande de nous prononcer sur ce schéma prévoyant que les huit communes de notre Communauté de communes du pays de Seyne participent à la création d'une communauté d'agglomération, le Pôle Dignois.

Toutefois, dans le cadre de la loi NOTRÉ, deux autres possibilités s'offrent à nous pour constituer une communauté de communes dont la population serait supérieure à 5000 habitants :

- soit demander notre rattachement au « Pôle Ubaye » dans un premier temps, avec la perspective d'une intercommunalité vers un futur pôle Montagne élargi sur le Département des Hautes-Alpes ;
- soit obtenir la création d'une nouvelle communauté de communes regroupant le Pays de Seyne, la Haute Bléone et Ubaye Serre-Ponçon.

Ce choix stratégique engage notre avenir à court et moyen terme. Il pose les questions du développement du futur territoire, du poids de la future intercommunalité dans la Région, de sa capacité d'ingénierie pour mettre en œuvre les futurs contrats, etc.

En préambule, le Conseil proteste contre le délai bien trop court qui lui est laissé pour décider. Ce délai ne permet pas une analyse approfondie des conséquences entraînées par la création de la future intercommunalité, tant au niveau de son organisation, de sa fiscalité et de ses compétences autres qu'obligatoires. Nous regrettons aussi de devoir nous réunir sans avoir au préalable défini un projet commun avec nos futurs partenaires et d'avoir à décider dans la précipitation.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- Considère que suite à une rencontre avec des élus de l'Ubaye et face à la charge que les stations de cette vallée font peser sur sa fiscalité, notre intérêt n'est pas de souhaiter un rattachement avec le Pôle Ubaye ;
- Considère comme peu réaliste d'envisager une nouvelle intercommunalité nous regroupant avec Haute Bléone et Ubaye Serre-Ponçon, aux bassins de vie différents, d'autant que les villages les plus importants de ces deux communautés de communes ne le souhaitent pas ;
- Considère que notre commune fait partie du bassin de vie Seyne-Digne et que la vallée du Bès est entièrement tournée vers Digne ;
- Considère que nous travaillons déjà avec le Pays Dignois avec lequel nous avons candidaté pour les programmes LEADER, CRET, Espace Valléen, étude sur les transports, etc. ;
- Considère qu'intégrer le Pôle Dignois n'empêchera pas nos stations touristiques locales de collaborer avec leurs voisines de Serre-Ponçon pour bénéficier de l'attrait touristique du lac ;
- Considère que notre territoire et ses stations deviendront, avec la Haute Bléone, l'espace Montagne de la future intercommunalité ;
- Considère que l'Unesco Géoparc porté par le Syndicat mixte du massif des Monges recouvre, en compagnie du Sisteronais, le territoire du futur Pôle Dignois et que le projet de création d'un Parc Naturel Régional sur ce massif aura plus de chances d'aboutir s'il est soutenu par une communauté d'agglomération ;
- Considère comme extrêmement important que la ville préfecture de notre département constitue le cœur d'une communauté d'agglomération pour peser davantage (notamment en faveur du désenclavement de nos territoires), pour maintenir ses services et sa place entre les communautés d'agglomération de Manosque et de Gap, et que l'apport de la communauté de communes de Moyenne Durance permet, entre autres, l'ouverture sur l'axe durancien.

Toutefois, au vu des taux de fiscalité intercommunale pratiqués par certains territoires que notre commune est appelée à rejoindre, le Conseil s'alarme des conséquences d'une montée brutale et inconsidérée de la fiscalité qui pourraient s'avérer dramatiques pour nos petites entreprises et nos concitoyens les plus fragiles, comme les retraités du monde agricole. Le Conseil n'ignore pas que ces taux sont définis en fonction des compétences, obligatoires et optionnelles, de choix stratégiques et d'un budget. Mais le temps imparti imposé par la loi ne permet pas d'opérer une simulation qui aurait donné aux élus la visibilité indispensable pour prendre sereinement leur décision.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de Schéma départemental de la coopération intercommunale proposé par Madame le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence.

Procès-verbal du Conseil municipal du 22 décembre 2015

Auzet (04) - 19 heures

Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal du 16 février 2016

Présents : P. Humbert, Chr. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, D. Palisse, F. Rolland,

Excusé : M. Simon (pouvoir à D. Palisse)

1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 3 décembre 2015

Le sujet sera traité lors du prochain Conseil.

2. Demande de subventions pour la mise en place de compteurs d'eau potable

A l'unanimité, le Conseil approuve l'avant-projet présenté par le bureau d'études CLAIE pour un montant de 150 590 € HT et le plan de financement proposé par le maire, soit : Agence de l'Eau 30 % (45 177 €), Etat (Dotation d'équipement des territoires ruraux) 30 % (45 177 €). Autofinancement par la Commune : 40 %, soit 60 236 €. Concernant la facturation aux abonnés (forfait + consommation), Auzet étant classée « Commune touristique », le montant du forfait pourrait s'élever à 40 % du total.

3. Construction du réservoir d'eau potable de l'Infernet

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le maire à signer :

- Avenant 1, résultant d'une augmentation de la masse et de la durée des travaux pour le bureau d'études CLAIE, maître d'œuvre, pour un montant de 1350 € HT, portant le nouveau marché à 10 235 € HT ;
 - Avenant 2, prolongeant de huit semaines le délai d'exécution des travaux pour l'entreprise S. Tron ;
- et délibère en faveur de la modification du montant initial de la somme budgétée.

4. FSL 2016 - Demande de subvention pour la reconstruction du mur de soutènement de la VC15 (Pied du Serre), de la VC4 (La Salce) et la réfection des joints du mur du Graveyron

En vue d'une demande de subvention au Fonds de Solidarité Locale (FSL), le maire demandera à l'entreprise C. Isoard de lui fournir une estimation du coût des travaux.

5. Revalorisation du loyer de l'entreprise de maraîchage F. Chassagne installée sur un terrain communal

Le Conseil décide d'une revalorisation de 3 % du montant du bail pour une durée de trois ans.

6. Frais de repas de l'année scolaire 2014-2015 pour les jeunes Auzetans scolarisés à Seyne-les-Alpes

La Commune prenant en charge 50 % de ces frais, le Conseil vote sa participation pour un total de 4032,60 €, soit 141 jours x 2,60 € x 11 élèves.

7. Imputations aux comptes « Fêtes et cérémonies » et « Réceptions »

Suite à une remarque du Trésorier municipal concernant le budget de la commune, le Conseil décide d'imputer

- au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » les dépenses relatives à l'organisation des événements suivants : fête du village, vœux, inaugurations de réalisations communales ;
 - au compte 6257 « Réceptions » les dépenses relatives à l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, événements sportifs, etc. ;
 - au compte 6536 « Frais de représentation du maire » les frais de réception du maire à l'égard de personnalités.
- Une délibération devra fournir le cadre des dépenses autorisées pour ces trois imputations car elle est réclamée par le juge des comptes.

Questions diverses

- Vœux 2016 du Conseil municipal - En accord avec le centre d'accueil La Fontaine de l'Ours, le Conseil arrête la date du 22 janvier à 18 h 30 pour cette rencontre annuelle. Le coût du dîner (facultatif) est maintenu à 17 €.
- Les travaux d'entretien sur la Grave et ses rives sont désormais assurés par le Syndicat mixte d'aménagement de la Bléone (SMAB). Un technicien du SMAB passera en janvier pour estimer les besoins sur la Commune.
- Il est porté à la connaissance du Conseil que le Syndicat d'Énergie 04 (SdE04) exerce désormais une nouvelle compétence : la mise en place de bornes destinées à la recharge des batteries des véhicules électriques.
- Logements communaux - Le Conseil traite d'une demande de réduction de préavis de départ et d'un loyer à revaloriser.

Fin de la réunion à 20 h 15

Secrétaire de séance : M. Mattéi - *Mise en forme* : M. Simon